20 novembre 2024

Consultation sur la programmation annuelle 2025-2026

1. Demande d'harmonisation générale pour tous les chantiers

- **Chantier des Îles**
- **Chantier du Bois**
- **Chantier Pilou**
- **Chantier Rognon**
- **Chantier Thivierge**

Communication et sécurité

— Informer au moins 2 semaines à l'avance de la date de début et de fin des opérations forestières;
— Informer à l'avance des opérations forestières d'hiver pour planifier l'impact sur l'activité de pêche blanche;
— S'assurer de mettre en place des mesures de sécurité (affichage, radio avec la ZEC, etc) dans les chemins forestiers lors des opérations de transport;
— S'assurer de libérer en tout temps de l'équipement, des bois récoltés renversés ou des camions de transport sur le chemin principal de Baribeau et des Îles afin d'éviter d'entraver la circulation en cas d'urgence.

Chemins forestiers et sécurité

— Élargir le chemin multiusage de Baribeau en chemin de classe 4 sur quelques sections problématiques, entre l'accueil et jusqu'au lac Martel (chantier Pilou) afin d'assurer une sécurité minimale pour le transport de bois et les utilisateurs du territoire public;
— Participer à l'amélioration à moyen terme et à la résilience aux changements climatiques et au maintien du chemin multiusage de Baribeau en partenariat avec la Zec et les utilisateurs du territoire par l'ajout ou l'amélioration de mesures d'atténuation (ponceaux de drainage, ponceau de plus grande dimension, bassin de sédimentation, rechargement, compactage, etc) afin de minimiser les impacts de l'érosion;
— Remettre en état les chemins et les ponceaux, tels qu'ils étaient avant le début des opérations (asphalte recyclé ou ponceau endommagé, altération du chemin, etc).

Chasse à l'orignal

— S'il y a lieu, convenir d'activités forestières (récolte et transport) en période de chasse à l'orignal à la carabine. Dans le cas où, il n'y a pas d'entente possible sans nuire au chasseur, le Ministère pourra servir de médiateur.

Protection des habitats aquatique

— Élargir les bandes riveraines des ruisseaux situées en zones escarpées afin d'éviter que des chablis forment des embâcles ou diminuent la stabilité des berges;
— Par principe de précaution, protégez dans la mesure du possible les cours d'eau issus de la microtopographie Lidar (intermittent et éphémères) en raison de la faiblesse du RADF concernant la protection des résurgences souterraines alimentant la majorité des frayères de la Zec;
— Prévoir une rencontre avec la Zec lorsque les chemins d'accès seront connus et planifiés afin de minimiser les impacts qu'ils peuvent causer à long terme sur les habitats aquatiques (fermeture de chemins, plan d'entretien, etc).

Protection des habitats fauniques

— Privilégiez, lorsque c'est possible et justifié, l'aménagement forestier favorisant des habitats propices à l'orignal (CPPTM, CPHRS, etc), le petit gibier ou les espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées ainsi.

2. Demande d'harmonisation spécifique aux chantiers

Chantier Thivierge

— Conserver l'intégralité du bassin versant immédiat du lac du Matin pour protéger ses frayères en résurgences souterraines. C'est un lac de tête fragile en recrutement, de seulement 2 hectares et peu profond, il a un petit bassin versant, mais il possède une belle production d'omble de fontaine d'en moyenne 22 kg / saison (voir carte du bassin versant et statistique d'exploitation du lac, en pièce jointe);

— Conserver une bande riveraine adéquate pour la décharge du lac du Matin puisque c'est un habitat accessible et favorable à la fraie (voir rapport de l'OBV-CM du 25 novembre 2022, page 19, en pièce jointe).

Chantier des Îles

— Ajouter ou améliorer les ponceaux de drainage ou les mesures d'atténuation (fossés, bassin de sédimentation, etc) pour l'augmentation des débits de pointe occasionnés par les coupes près du chemin Baribeau et des Îles;

— Conserver une bande de protection de 30 mètres de part et d'autre autour du chemin principal et multiusage de Baribeau et des Îles, ponctuel selon le contexte (affecté par la TBE ou non, grandeur de la coupe, rentabilité, etc);

— Conserver l'intégralité du bassin versant immédiat du lac Richard afin de protéger les résurgences souterraines des frayères confirmées # FNRIC03, # FNRIC04 et # FNRIC06 et potentiel # FNRIC02. C'est un lac de tête très fragile en termes de recrutement (voir carte du bassin versant et statistique d'exploitation en pièce jointe);

— Protéger le tributaire alimentant la frayère # FNCLA09 au lac Clair et l'habitat accessible et potentiel à la fraie (voir rapport de l'OBV-CM du 25 novembre 2022, page 16, en pièce jointe) ;

— Conserver l'intégralité du tributaire de la frayère confirmée # FNILS12 à l'est du lac des Îles pour protéger la résurgence souterraine potentielle qui l'alimente (voir carte du rapport de l'OBV-CM du 25 novembre 2022, page 15, en pièce jointe);

— Selon l'analyse multicritère et le modèle d'indice de la qualité des habitats sud du lac Clair l'habitat est considéré très bon pour la gélinotte Huppée (voir rapport 2015 de Zec Québec en page 38, en pièce jointe).

Chantier Pilou

— Conserver une bande de protection de 30 mètres de part et d'autre autour du chemin principal et multiusage de Baribeau, ponctuel selon le contexte (affecté par la TBE ou non, grandeur de la coupe, rentabilité, etc);

— Protéger le tributaire alimentant la frayère # FNMAR03 au lac Martel et l'habitat accessible et potentiel à la fraie (voir rapport de l'OBV-CM du 25 novembre 2022, page 16, en pièce jointe);

— Installer un prébarrage à castor au tributaire principal, soit le ponceau de 1 800 mm # P25.48. La coupe forestière autour du tributaire favorisera les essences de lumière (bouleau et peuplier) et donc d'un habitat encore plus favorable pour le castor. Celui-ci a causé des problèmes en 2019 en essayant de bloquer en amont l'intérieur du ponceau.

Chantier Du Bois

— Ajouter ou améliorer les ponceaux de drainage ou les mesures d'atténuation (fossés, bassin de sédimentation, etc) pour l'augmentation des débits de pointe occasionnés par les coupes près du chemin Baribeau;

— Protéger la résurgence potentielle au sud-est du lac Martel, soit le site caractérisé # 6 (voir le rapport de l'OBV-CM du 31 janvier 2020 page 14-15, en pièce jointe);

— Le lac Rognon est petit lac de 2 hectares peu profond en eutrophisation avancée ayant une faible capacité de production en omble de fontaine (10 kg / saison). La coupe forestière dans plus de 50% de son bassin versant immédiat empirera la situation. Diminuer

l’intensité des coupes autour du tributaire principal. De plus, le ponceau du tributaire principal du lac est sous dimensionné (c’est un 450 mm selon la base de données des ponceaux de la Zec) par rapport au calcul de débit (voir rapport de Zec Québec, en pièce jointe).

Chantier Rognon

— Ajouter ou améliorer les ponceaux de drainage ou les mesures d’atténuation (fossés, bassin de sédimentation, etc) pour l’augmentation des débits de pointe occasionnés par les coupes près du chemin de la Traverse de Baie-Sainte-Catherine.



Christian Gagné, Directeur général
ZEC Buteux Bas-Saguenay

Date : 20 novembre 2024